

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2017
à 20 heures 30

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Étaient présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Mathilde PASSARIN, Marcelline VIPREY, et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT, Richard MYOTTE et Olivier ROI,

ORDRE DU JOUR

DÉMISSION DE Mr GILBERT VUILLEMIN

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Gilbert, qui informe qu'il démissionne de sa fonction de Conseil Municipal.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Madame Aurélie PAILLARD remet la pétition qui a été signée par plusieurs personnes du village, relative à la sécurité routière et notamment la vitesse excessive des véhicules dans le village et les nuisances sonores.

Une discussion s'engage sur les différentes possibilités qui s'offrent à la commune pour améliorer la sécurité.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal avait examiné lors d'une précédente réunion, le devis estimatif et quantitatif et l'avant-projet pour la rénovation de l'éclairage public.

Après avoir voté, le Conseil Municipal, décide de faire réaliser l'ensemble des travaux pour un montant de 60 151 € HT.

Le montant des subventions sera au minimum de 40 %, mais on peut espérer entre 50 à 60 %.

CIMETIÈRE

La société ComSemprita, représentée par Mr ROY, a proposé de réaliser le logiciel de gestion du cimetière ainsi que la saisie des données, totalement gratuitement.

Monsieur ROY nous a joint un devis correspondant à la prestation totale de numérisation du cimetière, à titre informatif (coût 1894 €)

En effet, il propose de réaliser la prestation de saisie et l'utilisation de l'intégralité des services jusqu'à fin 2018, totalement gratuitement.

En contrepartie, il demande à Marcelline de continuer à avoir un œil "critique" et de lui permettre d'utiliser son expérience en matière de gestion des cimetières.

Il confirme à nouveau, qu'à l'issue de l'année 2018, si la commune ne souhaite pas conserver l'abonnement à ComSemprita (d'un montant annuel de 120 €), il nous remettra l'ensemble des données numérisées sous format Excel afin que l'on puisse les importer dans n'importe quel autre système.

Il demande également la possibilité de se servir du travail fait dans notre commune référente et "Preuve de Concept" en communiquant largement sur le résultat obtenu et en organisant éventuellement un événement type « Lancement du premier cimetière 4.0 ».

RÈGLEMENT DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE

Le Conseil Municipal examine le projet de règlement de la nouvelle salle préparé par Mathilde et Marcelline, ainsi que les propositions de tarif de location.

Des comparatifs ont été faits avec les communes voisines.

Le règlement définitif sera adopté lors de la prochaine réunion.

La salle actuelle ne sera plus louée après le 1^{er} mars 2018.

Le club des Perce Neige, la couture pourront continuer leurs rencontres dans cette salle.

RÈGLEMENT DE L'EAU

Le Conseil Municipal accepte le règlement de l'eau présenté lors de la précédente réunion.

ATSEM

Le Maire rappelle que Laurence a donné sa démission et qu'elle cessera ses fonctions au 16 décembre prochain.

Le poste avait été mis à candidature au Centre de Gestion et sur les différents panneaux d'affichage de la commune.

17 personnes ont postulé. 5 ont passé les entretiens et c'est la candidature de Madame Blandine AMEY domiciliée à LORAY qui a été retenue.

Elle prendra ses fonctions le 11 décembre 2017 sur les mêmes bases horaires que Laurence, à savoir 24 h 30 par semaine.

REPAS DES AINES

Les personnes de 65 ans et plus sont invitées au repas qui aura lieu le vendredi 16 décembre à midi.

Possibilité est offerte aux personnes de 75 ans et plus de faire le choix entre repas et colis.

SENTIERS PÉDESTRES

Un relevé a été fait par Mr Soppera et l'URV afin de remplacer les flèches directionnelles et panneaux lieu-dit :

- Devis balisage
- Flèches directionnelles et panneaux lieu-dit
- Trespa 8mm
- Gravure en creux
- Remplissage gravure noir polyuréthane
- Gravure au verso référence panneaux

* 31 flèches

Format 500 x 130 l'unité H.T. 32.50

* 7 panneaux lieu-dit

Format 250 x 110

L'unité H.T. 26

$31 * 32,5 = 1\ 007\text{€} + 7 * 26 = 182\text{€}$ total **1 189€ HT**

Attention il convient d'ajouter les brides et les mats

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Un grand merci à Monsieur Jean-Louis SOPPERA pour le travail réalisé.

TRAVAUX PRESBYTÈRE

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour équiper les cuisines des trois logements, avec la pose de meubles, plaques et hotte (mais pas le four).

COMMERCES AMBULANTS

Le Maire fait part au Conseil Municipal de 2 demandes de commerces ambulants :

- Camion Pizza : Mme Aurélie FAIVRE de Bretonvillers
- Camion Kebab : Mr Muhammed KARAKAYA de Besançon.

Le Conseil donne son accord de principe.

Pour information, l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants ne peut pas être gratuite. La somme de 10 € par mois pourrait être demandée.

DIVERS

Visite de Madame la Sous-Préfète à LORAY le 20 décembre 2017.

Vœux du Maire : Samedi 13 janvier 2018 à 10 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL